

Appel à projets pour l'année 2023 –N°02–

Dans le cadre du projet de Développement de l'Irrigation et d'Adaptation de l'Agriculture Irriguée aux Changements Climatiques à l'aval du Barrage Kaddoussa (PDIAAI-CC), en particulier dans son axe relatif à l'adaptation des systèmes agricoles et sociaux oasiens aux changements climatiques dans la zone du projet, l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA), annonce l'ouverture de l'appel à projets pour recevoir des demandes de soutien financier pour des projets au titre de l'année 2023, au profit **des auto-entrepreneurs, des coopératives, des GIE, et des associations opérant dans la zone du projet à l'aval du Barrage Kaddoussa.**

PROJETS ELIGIBLES AU FINANCEMENT :

Les projets proposés pour obtenir une contribution financière de l'ANDZOA doivent être inclus dans l'un des axes suivants :

- Développement des systèmes de production durables et résilients et des activités agricoles pour les ayants droits dans les extensions et les oasis à l'aval du Barrage Kaddoussa, et ce dans les domaines de **l'agroécologie, de l'optimisation et la gestion rationnelle des eaux d'irrigation et de l'économie verte.**
- Promotion de **l'emploi et des initiatives chez les jeunes et les femmes**, appui aux auto-entrepreneurs dans les domaines de : **les services et métiers** liés au palmier dattier et aux zones oasiennes, **les services de maintenance des unités frigorifiques** de dattes dans les zones oasiennes, **l'écotourisme**, les projets autour de **l'artisanat, le marketing et la commercialisation** des dattes et des produits du terroir et la **valorisation** des sous-produits du palmier dattier.
- Amélioration de **la gestion de l'environnement et du cadre de vie** de la population, amélioration de **la santé physique et mentale des femmes** et des enfants et la promotion des **activités socioculturelles, artistiques et éducatives.**

CANDIDATS POUVANT DEPOSER UN PROJET :

Cet avis s'adresse à :

- Les associations, les coopératives, les autoentrepreneurs et les groupements d'intérêt économique (GIE) de la zone du projet PDIAAI-CC (Communes territoriales Oued Naam et Boudnib).
- Les associations relevant d'autres zones désirant réaliser des projets et actions conformément aux projets éligibles au profit des populations des deux communes ciblées (Communes territoriales Oued Naam et Boudnib) en respect de la condition précisée ci-dessous dans les pièces constitutives du dossier.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'ACCEPTABILITE DES PROJETS :

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur importance et des résultats attendus, en particulier en respectant les principes fondamentaux du développement intégré et durable. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte des aspects suivants :

- Projets répondant aux objectifs du PDIAAI-CC notamment dans les domaines de:
 - L'agroécologie
 - La gestion rationnelle des eaux d'irrigation
 - L'amélioration du cadre de vie (santé, activités éducatives, socioculturelles, artistiques)

- L'emploi et l'entrepreneuriat, en particulier des jeunes et femmes
- Projets à forts impacts sur les bénéficiaires ;
- Projets avec des mesures assurant la durabilité de leurs résultats ;
- Projets proposant des actions et approches innovantes ;
- Projets valorisant les ressources locales ;
- Projets ayant une dimension environnementale transversale pour les zones oasiennes ;
- Actions s'appuyant sur l'existant et tirant les leçons des initiatives similaires, passées ou présentes ;
- Existence des études techniques et financières (plan d'affaire) ;
- Possibilité de mobiliser d'autres partenaires ;
- La contribution du porteur du projet, en nature ou financière, est au minimum 10% du coût global du projet ;
- Projets visant le renforcement des capacités, l'accompagnement humain, plutôt que sur les projets visant l'acquisition d'équipements.

Note : Ne sont pas éligibles

- Les porteurs ayant été retenus dans le cadre de l'Appel à projets 2022_PDIAAICC ;
- Les projets dont la durée de réalisation dépasse 2 ans ;
- Les projets relatifs à l'acquisition des tracteurs agricoles.

DEPOT DES DOSSIERS :

Le dossier relatif à chaque projet sera adressé à Monsieur le Directeur Général de l'ANDZOA, par dépôt ou envoi par courrier, sous pli portant le nom et l'adresse complète du demandeur et la mention « Appel à projets PDIAAI-CC/ ANDZOA 2023 – N°2 » au Département de l'ANDZOA sis Bâtiment administratif coordination agricole d'Errachidia, Errachidia.

LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER SONT LES SUIVANTES :

- **Pour les coopératives, les Associations et les GIE :**
- Lettre de demande de financement adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ANDZOA ;
- Fiche résumée du projet dûment instruite selon le modèle mentionné en annexe de l'avis (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Dossier de demande de financement dûment instruite selon le modèle mentionné en annexe de l'avis (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Rapport d'activités pour les coopératives récemment créées ;
- Dossier détaillé de financement du projet annexé à l'étude de faisabilité ;
- Attestation du compte bancaire du projet ;
- Dossier Juridique de l'organisme : Statut et liste des membres du bureau, dernier PV de renouvellement du bureau, reçu de dépôt ou déclaration de création pour les coopératives, PV de réunion de l'organisme relatif au projet signé par les membres du bureau, rapport moral (signé par le président et le secrétaire général) et financier (signé par le président et le trésorier) ;
- Devis estimatifs du projet;
- Déclaration d'intégrité AFD dûment signée par le responsable juridique du porteur de projet (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Copie numérique de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de financement.

Pour les porteurs en dehors de la zone du projet, en plus des pièces énumérées ci-dessus :

- Une convention de partenariat signée avec une ou plusieurs associations, coopératives, GIE de la zone du projet, stipulant la mise en œuvre conjointe des composantes du projet proposé au financement.

- **Pour les auto-entrepreneurs :**

- Lettre de demande de financement adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ANDZOA ;
- Fiche résumée du projet dûment instruite selon le modèle mentionné en annexe de l'avis (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Demande de financement dûment instruite selon le modèle mentionné en annexe de l'avis (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Copie de la Carte auto-entrepreneur;
- Déclarations trimestrielles du chiffre d'affaires;
- Attestation du compte bancaire du projet ;
- Copie de CIN ;
- Dossier détaillé de financement du projet annexé du plan d'affaires ;
- Devis estimatifs ;
- Déclaration d'intégrité AFD dûment signée par l'auto-entrepreneur porteur du projet (téléchargeable au site de l'ANDZOA www.andzoa.ma) ;
- Copie numérique de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de financement.

La date limite pour l'envoi ou dépôt du dossier de participation à cet appel à projet **est le 1 septembre 2023 à 16 h 30 mn.**

SA

Le Directeur Général
de l'Agence Nationale pour le Développement
des Zones Casernes et de l'Arganier
Signé : Dr Brahim HAFIDI